

Jada

Final Output Approval
(Hong Kong Office Use only)

Signature: _____ Date of approval: _____

FF
Engineer Approved: _____
QA Engineer Approved: _____
Remarks: _____

Description: RC Instruction Sheet 1/55
Scale: 1:55
Material Code:
Date:
Prepared By:

FF - 1:55 RC
Size: 420mm x 297mm
Front 1C + Back 1C

6+

BC

FAST & FURIOUS

Important!
Problems?

For customer support please contact us at:
cs@jadatays.com or
1-800-679-5232
Between the hours of 9:00 am to 6:00 pm :
Pacific Time : Monday - Friday
WWW.JADATOYS.COM

STOP

U.S.A & Canada
30-Day Limited Warranty
Jada Toys Products

Jada Toys, Inc. warrants to the original consumer purchaser that this product will be free of defects in material and workmanship for 30 days from the date of purchase. Jada Toys will repair or replace the product, at our sole discretion, in the event of such a defect within the warranty period.

In the event of a defect covered under this warranty, first the phone numbers listed below. Many problems can be solved in this manner. If necessary, you may be asked to return the product to a replacement or return at the place of purchase (please refer to the returns return policy) or you may be instructed to return the product (please refer to the returns return policy) to the address below. Include your name, address, telephone number, copy of dated sales receipt, and a brief explanation of the defect. Repair, replacement and return shipment will be free of charge. Please return the defective part in a padded container. This warranty does not cover damage resulting from use, abuse, modification, accident, misuse or alteration. If the product is returned without a dated sales receipt, the product may be returned from coverage under this warranty.

Jada Toys liability for defects in material and workmanship under this warranty shall be limited to repair or replacement, at our sole discretion, and in no event shall we be responsible for consequential, consequential, or contingent damages (except in those states that do not allow this exclusion or limitation). This warranty is exclusive, and it made in lieu of any express or implied warranty. Valid only in U.S.A. and Canada. This warranty gives you specific legal rights and you may have other rights, which may vary from state to state. Some states do not allow the exclusion of incidental or consequential damages, so the above exclusions or limitations may not apply to you.

TOLL FREE NUMBER: 1-800-679-JADA (5232)
Valid only in U.S.A. and Canada
Hours: 9:00 AM - 6:00 PM Pacific Time, Monday - Friday
Excludes some states in January following the holiday season.
Please be patient and keep trying the toll-free number.

Address for Returns:
Consumer Relations, Jada Toys, Inc.
538 Hatcher Ave.
City of Industry, CA 91748, USA

Important!
Un problème se produit ?

For your assistance to the client, please contact us at:
cs@jadatays.com ou
1-800-679-5232
De 9:00h à 18:00h: Temps Pacifique:
du lundi au vendredi
WWW.JADATOYS.COM

STOP

U.S.A & Canada
30-Day Limited Warranty
Jada Toys Products

Jada Toys, Inc. garantit au consommateur original que ce produit est exempt de tout défaut de matériau et de fabrication pour une période de trente (30) jours à partir de la date d'achat. Jada Toys réparera ou remplacera le produit, à notre seule discrétion, dans le cas d'un défaut pendant la période de garantie.

Dans le cas d'un défaut couvert par cette garantie, appelez d'abord les numéros de téléphone indiqués ci-dessous. De nombreux problèmes peuvent être résolus de cette manière. Si cela n'est pas suffisant, vous devrez peut-être retourner le produit en échange d'un produit de remplacement ou retourner le produit à l'endroit d'achat (veuillez vous référer à la politique de retour de votre magasin). Incluez votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, une copie de votre reçu daté de vente et une brève explication du défaut. Réparation, remplacement et livraison du produit seront gratuits. Veuillez retourner la pièce défectueuse ou le produit, bien emballé. Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une modification, d'un accident, d'un usage abusif ou d'un défaut de matériel. Si le produit est retourné sans un reçu daté de vente, le produit pourra être exclu du champ d'application de cette garantie.

La responsabilité de Jada Toys pour les défauts de matériau et de fabrication dans le cadre de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, à notre seule discrétion, et elle est faite en lieu et place de toute autre garantie implicite ou explicite. Cette garantie est exclusive et elle est faite en lieu et place de toute garantie implicite ou explicite. Valable uniquement aux États-Unis et au Canada. Cette garantie vous donne des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Certains états n'autorisent pas l'exclusion des dommages consécutifs ou indirects, de sorte que les exclusions ou limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

TOLL FREE NUMBER: 1-800-679-JADA (5232)
Valid only in U.S.A. and Canada
Hours: 9:00 AM - 6:00 PM Pacific Time, Monday - Friday
Excludes some states in January following the holiday season.
Please be patient and keep trying the toll-free number.

Address pour retourner le produit:
Consumer Relations, Jada Toys, Inc.
538 Hatcher Ave.
City of Industry, CA 91748, USA

Industry Canada Warning:
This device contains license-exempt transmitter(s) and receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's license-exempt (SSE) transmitter(s) and receiver(s) subject to the following two conditions: 1. This device may not cause interference. 2. This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device. Under Industry Canada regulations, this radio transmitter may only operate within the frequency band authorized for its use. The frequency band authorized for its use is indicated on the label. To reduce potential radio interference to other users, the antenna type and gain must not be chosen so that the equivalent isotropically radiated power (e.i.r.p.) is not more than that necessary for successful communication.

FCC WARNING:
This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off or on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an authorized radio/TV technician for help.

Warning: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

Note de l'ICI (Industry Canada) pour les utilisateurs résidents au Canada:
Cet appareil est certifié en vertu d'une licence sans licence (SSE) (exempté de la licence et conforme) aux CEM d'après la licence de l'Innovation, Science et Développement économique Canada. L'utilisation de l'appareil est soumise aux deux conditions suivantes: 1. Cet appareil ne doit pas causer d'interférences. 2. Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris celles pouvant entraîner un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Conformément à la réglementation d'Industry Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou d'un émetteur approuvé) limités par Industry Canada. Dans le cas de tout défaut des limites radioélectriques autorisées, l'émission de radioélectromagnétisme (R.F.E.) ne dépassera pas l'intensité maximale d'établissement d'une communication satisfaisante.

FCC AVERTISSEMENT:
Cet appareil respecte l'Annexe 15 des réglementations de la FCC. Son fonctionnement doit satisfaire aux deux conditions suivantes: (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant affecter son fonctionnement.

Attention: Les changements ou modifications n'ayant pas été expressément approuvés par la partie responsable de la conformité peuvent annuler l'autorité de l'utilisateur à manipuler cet équipement.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir une assistance complémentaire.

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de classe B définies par l'Annexe 15 du règlement de la FCC. Ces limites correspondent à une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique, et il ne peut être installé et utilisé conformément aux instructions fournies. Il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il est possible qu'une interférence dans une installation donnée ne soit pas entièrement évitée. Si ces équipements provoquent des interférences nuisibles avec la réception radio ou télévisuelle, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger l'interférence en utilisant les mesures suivantes:

- Reorienter ou réorienter l'antenne de réception.
- Éloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une autre prise pour faire en sorte que l'appareil et le récepteur se trouvent sur différents circuits de dérivation.
- Contacter un technicien radio/TV expériment